

# ANNEXE

# SOMMAIRE

<b>ANNEXE I : LE QUESTIONNAIRE.....</b>	<b>2</b>
<b>ANNEXE II : LA GRILLE D'OBSERVATION.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE III : LA CLE DE DETERMINATION.....</b>	<b>16</b>
<b>ANNEXE IV : LA CIRCULAIRE DU 14 MAI 1974.....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE V : LES PLAGES VONT REVIVRE CET ETE.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE VI : ULTIMATUM D'ANSEL.....</b>	<b>30</b>
<b>ANNEXE VII : PLAGE DES BOUCHERS.....</b>	<b>33</b>
<b>ANNEXE VIII : INVENTAIRE DES ESPÈCES CITÉES.....</b>	<b>35</b>

## ANNEXE I : LE QUESTIONNAIRE



## PRÉSENTATION

Les **pratiques et formes de gestion des estrans sableux** sur le littoral français sont très diverses et restent, aujourd'hui encore, **peu documentées**. Fruit d'un partenariat entre le programme de recherche **Plages Vivantes** et **Rivages de France**, cette enquête vise à **identifier les multiples acteurs** participant à cette gestion, à **mieux connaître la nature des interventions** mises en œuvre, et à **comprendre les facteurs qui déterminent les choix de gestion sur ces espaces**.

Dans le cadre de cette enquête, nous entendons **la gestion du littoral** comme l'ensemble des interventions allant de la **conception des actions** et des **politiques publiques**, aux **pratiques les plus concrètes et quotidiennes sur le terrain**.

Le questionnaire dure **25 à 30 minutes**. Toutes les réponses données seront **anonymes**. Elles seront uniquement utilisées à des fins **d'analyse scientifique par l'équipe de Plages Vivantes**. Si vous le désirez, **les résultats** vous en seront communiqués **sous la forme d'une synthèse envoyée par courriel**.

Nous vous remercions chaleureusement de contribuer à cette enquête et d'accepter d'y répondre.

## Informations générales sur votre structure

*Cette partie s'intéresse, d'une manière générale, à la gestion des milieux littoraux exercée par votre structure et à votre propre rôle/fonction au sein de celle-ci.*

### 1. A quel type de structure êtes-vous rattaché(e) professionnellement?

*(Plusieurs réponses possibles)*

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale                    | <input type="checkbox"/> Etablissement d'enseignement |
| <input type="checkbox"/> Etablissement public                         | <input type="checkbox"/> Institut de recherche        |
| <input type="checkbox"/> Services de l'Etat                           | <input type="checkbox"/> Entreprise                   |
| <input type="checkbox"/> Association gestionnaire d'espaces littoraux | <input type="checkbox"/> Autre                        |
| <input type="checkbox"/> Autre association                            |   |

Si 'Autre' précisez :

### 2. Nom de la structure:

### 3. Quelles fonctions exercez-vous au sein de cette structure?

### 4. Depuis quand y travaillez-vous?

### 5. Exerce-t-elle une responsabilité de gestion sur les milieux littoraux?

- Oui  Non

## 6. Depuis quand et à quel titre votre structure intervient-elle sur les milieux littoraux?

## 7. Sur quelle(s) partie(s) du littoral votre structure intervient-elle?

*(Plusieurs réponses possibles)*

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Estrans           | <input type="checkbox"/> Zones estuariennes |
| <input type="checkbox"/> Plages            | <input type="checkbox"/> Zones côtières     |
| <input type="checkbox"/> Iles/Ilots marins | <input type="checkbox"/> Autre              |
| <input type="checkbox"/> Dunes             |   |

Si 'Autre' précisez :

## 8. A quelle échelle votre structure intervient-elle?

*(Plusieurs réponses possibles)*

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nationale      | <input type="checkbox"/> Communale      |
| <input type="checkbox"/> Régionale      | <input type="checkbox"/> Infracommunale |
| <input type="checkbox"/> Départementale | <input type="checkbox"/> Autre          |
| <input type="checkbox"/> Intercommunale |   |

Si 'Autre' précisez :

## 9. Quels sont vos principaux interlocuteurs et partenaires au quotidien?

Au sein de votre structure	
----------------------------	--

A l'extérieur de votre structure (mairies, collectivités, associations, services de l'Etat, conservatoire du littoral...)	
---	--

## 10. Au quotidien vous travaillez ...

*(Plusieurs réponses possibles)*

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Seul(e)   | <input type="checkbox"/> Avec des partenaires extérieurs |
| <input type="checkbox"/> En équipe |  |



# Enquête sur la gestion des estrans sableux



## 11. Comment décririez-vous votre rôle au sein de cette structure?

	Toujours	Souvent	Rarement	Jamais
Je travaille sur le terrain	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je suis très autonome dans mon travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je participe à la prise de décision	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je mets en oeuvre les décisions de gestion concernant le littoral	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je décide des interventions de gestion sur le littoral	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Je détermine des orientations mais ne participe pas directement à la gestion du littoral	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## 12. Parmi les types d'intervention ci-dessous, quelles sont celles auxquelles vous ou votre structure contribuez?

(Plusieurs réponses possibles)

	J'y contribue personnellement	J'y contribue professionnellement	Ma structure y contribue	Pas de contribution
Veille/surveillance du littoral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Veille/surveillance des plages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des aménagements et infrastructures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien régulier des milieux naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Opérations ponctuelles de ramassage des déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Observation des milieux naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Suivi d'espèces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Surveillance et régulation des usages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ramassage de la laisse de mer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Animation et découverte des milieux naturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Financement d'interventions de gestion du littoral	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Les interventions de votre structure sur les dunes, plages et estrans

Cette partie porte sur les interventions de votre structure sur les dunes, plages et estrans. Nous aimerions aussi que vous donniez votre point de vue par rapport aux diverses interventions de votre structure.

### 13. Quels sont les principaux enjeux expliquant l'intervention de votre structure sur les dunes, plages et estrans?

	Sans importance	Très important
Développer les usages récréatifs du littoral	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Faire connaître et reconnaître la qualité de vie sur le territoire	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assurer la sécurité des usagers	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Permettre l'accès de tous au littoral	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Protéger les milieux naturels	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Assurer l'accessibilité physique des sites littoraux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Protéger certaines espèces	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Faire connaître le fonctionnement des milieux littoraux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Mettre en valeur les paysages littoraux	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Lutter contre l'érosion	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Restaurer les écosystèmes	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### 14. Votre structure intervient-elle directement dans la gestion (décision et/ou action) de la laisse de mer?

- Oui  Non
- Ponctuellement

### 15. Le cas échéant, pouvez-vous préciser la nature de ces interventions?

(Plusieurs réponses possibles)

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Nettoyage mécanique régulier sur l'ensemble des plages                         | <input type="checkbox"/> Nettoyage manuel ponctuel                         |
| <input type="checkbox"/> Nettoyage mécanique régulier sur certaines plages                              | <input type="checkbox"/> Déplacements du sédiment et/ou de la laisse       |
| <input type="checkbox"/> Nettoyage mécanique ponctuel en fonction de la composition de la laisse de mer | <input type="checkbox"/> Régulation des prélèvements de matériaux naturels |
| <input type="checkbox"/> Nettoyage mécanique ponctuel en fonction du volume de la laisse de mer         | <input type="checkbox"/> Régulation des usages                             |
| <input type="checkbox"/> Ramassage manuel régulier des macrodéchets                                     |  |

### 16. Cette gestion est-elle la même pour toutes les parties du littoral où votre structure intervient?

- Oui  Non

### 17. Si non, pouvez-vous expliquer ces différences?



## 18. Quelles sont les informations qui appuient les interventions de votre structure sur la laisse de mer ?

	Sans importance	Très important
L'observation directe des milieux	<input type="text"/>	
La transmission d'informations sur les milieux par des experts	<input type="text"/>	
La transmission d'informations sur les milieux par des partenaires	<input type="text"/>	
Les plaintes des usagers	<input type="text"/>	
Des protocoles d'intervention	<input type="text"/>	
Des dispositifs et des réseaux de suivi	<input type="text"/>	
Vos propres recherches	<input type="text"/>	

## 19. Selon vous, toutes ces interventions permettent-elles de répondre aux enjeux identifiés au sein de votre structure ?

- Tout à fait
  Pas du tout
- Partiellement

## 20. Si celles-ci ne répondent pas aux enjeux identifiés, pouvez-vous préciser pourquoi ?

## 21. Selon vous, au sein de votre structure, ces interventions sont-elles :

- Plutôt consensuelles
  Parfois remises en cause
- Souvent débattues
  Systématiquement critiquées

## 22. Selon vous, pour les acteurs extérieurs à votre structure, ces interventions sont-elles :

- Plutôt consensuelles
  Parfois remises en cause
- Souvent débattues
  Systématiquement critiquées

## 23. Selon vous, quels sont les paramètres qui jouent un rôle important dans la gestion de la laisse de mer ?

	Sans importance	Très important
La saison	<input type="text"/>	
La météo des jours précédents	<input type="text"/>	
La météo du moment	<input type="text"/>	
Le calendrier des vacances scolaires	<input type="text"/>	
Les coefficients de marée	<input type="text"/>	
La fréquentation des plages	<input type="text"/>	
Les types d'usages des plages	<input type="text"/>	
Le statut attribué à certains espaces	<input type="text"/>	
Le respect de la réglementation	<input type="text"/>	
La présence de certaines espèces	<input type="text"/>	





## Votre regard personnel sur la gestion des plages, des dunes et des estrans

*Au regard des deux parties précédentes, nous nous intéressons ici à votre regard, vos sentiments personnels et vos avis sur la gestion des plages, dunes et estrans d'une manière générale.*

### 24. Identifiez-vous des enjeux environnementaux spécifiques aux dunes, plages et estrans?

Oui

Non

### 25. Si oui, pouvez-vous préciser lesquels?

### 26. De quelles façon sont-ils pris en compte dans la gestion ?

### 27. Identifiez-vous des pistes d'amélioration?

### 28. Quels sont, selon vous, les principaux enjeux de gestion associés aux milieux suivants :

Eaux côtières	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 60px;"></div>
Estrans	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 60px;"></div>
Laisse de mer	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 60px;"></div>
Cordon dunaire, dune embryonnaire et hauts de plage	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 60px;"></div>
Estuaires	<div style="border: 1px solid #ccc; height: 60px;"></div>

## 29. A votre connaissance, les interventions de gestion sur ces espaces ont-elles changé au cours du temps?

- Elles ont beaucoup changé
  Elles n'ont pas du tout changé  
 Elles ont peu changé

## 30. Pourriez vous précisez, le cas échéant, la nature de ces changements? N'hésitez pas à développer votre réponse

## 31. Selon vous, ces changements :

	Tout à fait	Plutôt oui	Plutôt non	Pas du tout
Ont manifestement amélioré la gestion des plages et estrans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sont rapides	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sont faciles à mettre en place	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sont à la hauteur des enjeux que vous identifiez	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Profitent à tous	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sont observables partout	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Font consensus parmi les gestionnaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Font consensus parmi les usagers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

## 32. Quelles sont, à votre avis, les raisons de ces changements?

	Pas d'accord du tout	Tout à fait d'accord
L'apparition de nouveaux usages	<input type="text"/>	
L'évolution de la réglementation	<input type="text"/>	
De nouvelles attentes de la société en général	<input type="text"/>	
L'action de certains organismes	<input type="text"/>	
La transformation des milieux	<input type="text"/>	
L'évolution des connaissances disponibles pour les gestionnaires	<input type="text"/>	
Plus de moyens d'intervention sur le terrain	<input type="text"/>	
Moins de moyens d'intervention sur le terrain	<input type="text"/>	
Des changements politiques	<input type="text"/>	
Votre propre action	<input type="text"/>	



### 33. Quels sont, selon vous, les indicateurs d'une plage qui se porte bien ?

*(Plusieurs réponses possibles)*

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Pas de déchets plastiques     | <input type="checkbox"/> La présence de certaines espèces d'algues  |
| <input type="checkbox"/> Pas d'algues en décomposition | <input type="checkbox"/> La présence de certaines espèces d'animaux |
| <input type="checkbox"/> Pas d'odeur forte             | <input type="checkbox"/> La présence de certains végétaux           |
| <input type="checkbox"/> Un sable fin                  | <input type="checkbox"/> Pas d'algues vertes                        |
| <input type="checkbox"/> La possibilité de pêcher      | <input type="checkbox"/> La transparence de l'eau                   |
| <input type="checkbox"/> Une fréquentation importante  | <input type="checkbox"/> Autre                                      |
| <input type="checkbox"/> Un sable abondant             |   |

Si 'Autre' précisez :

### 34. Pouvez-vous, en quelques mots, décrire ce qui fait que vous pouvez vous attacher à une plage?

### 35. Quelles sont à votre avis les principales menaces qui pèsent aujourd'hui sur le littoral?

### 36. Que faudrait-il, à votre avis, absolument préserver?

## Pour mieux vous connaître...

*En complément des deux parties précédentes, cette partie est consacrée à comprendre votre propre parcours et les relations que vous entretenez avec les milieux littoraux dans votre vie quotidienne.*

### 37. Vous êtes

- Une femme  Un homme

### 38. Quel âge avez-vous?

### 39. Vous avez grandi:

- Dans une commune littorale  Loin du littoral
- Dans une commune proche du littoral

### 40. Où habitez-vous aujourd'hui?

- Dans une commune littorale  Loin du littoral
- Dans une commune proche du littoral



**41. Précisez, si vous le souhaitez, le code postal de votre commune de résidence :**

**42. Enfant, passiez-vous vos vacances à la mer?**

- Chaque année, au même endroit
- Rarement, je partais peu en vacances
- Occasionnellement, parmi d'autres destinations
- J'habitais déjà au bord de la mer, et j'y passais mes vacances
- Rarement, j'allais principalement à la campagne ou à la montagne
- Jamais

**43. En dehors de votre travail, fréquentez-vous le littoral?**

- Quotidiennement
- Rarement
- Très souvent
- Jamais

**44. Si oui, à quelle(s) occasion(s)?**

**45. Quelle est votre formation?**

*(Plusieurs réponses possibles)*

- Certificat d'étude/Brevet des collèges
- Autres études supérieures
- CAP/BEP
- Diplôme de formation professionnelle continue
- Baccalauréat
- Je me suis formé(e) sur le terrain
- Etudes supérieures spécialisées environnement/gestion des milieux naturels
- Autre

Si 'Autre' précisez :

**46. Précisez, si vous le souhaitez, vos formations et diplômes**

**47. Comment décririez-vous votre relation avec la mer et le littoral?**



## Votre participation à l'enquête

*Dans cette dernière partie, nous vous offrons la possibilité de contribuer à l'enquête, de partager votre savoir sur les pratiques de gestion utilisées sur les milieux littoraux et d'être tenu informé(e) des résultats de cette enquête.*

**48. Pouvez-vous joindre à votre réponse au questionnaire tout document qui vous paraît nécessaire à la compréhension de votre action ou sur lequel vous vous appuyez en matière de gestion des plages, dunes et estrans?**

Ajouter un document

**49. Souhaitez-vous formuler des observations complémentaires à propos de la gestion actuelle ou passée des dunes, plages et estrans?**

**50. Si vous souhaitez être informé(e) des résultats de cette enquête, merci de renseigner votre adresse courriel:**

# Merci à vous et à nos partenaires !



**ANNEXE II : LA GRILLE  
D'OBSERVATION**

## Grille d'observation : Gestion des laines de mer

COMMUNE DE L'OBSERVATION :

DATE DE L'OBSERVATION :

HEURE ET DURÉE :

HORAIRE ET COEFFICIENT DE MARÉE :

<i>Nom de la plage</i>						
<i>Géomorphologie plage</i>						
<i>Types d'espace</i>						
<i>Usage de la plage</i>						
<i>Fréquentation plage</i>						
<i>Espèces animales présente</i>						
<i>Quantités de l'échouage</i>						
<i>Composition laisse de mer</i>						
<i>Indice de gestion</i>						
<i>Météo</i>						



ANNEXE III : LA CLE DE  
DETERMINATION  
ALAMER

# ALGUES DE LA LAISSE DE MER

La clé de détermination n'est valable que pour les espèces-taxons qui ont été sélectionnés dans le cadre du protocole ALAMER, pour « Algues de la Laisse de MER », correspondant à la zone géographique **Bretagne\***.

Merci pour votre participation



Démarrer **toute identification** en partant de la page **1** !

(\* NB: Par souci de simplification, certaines approximations ont été faites.)



*Laminaria digitata*

Flotteur (= creux, rempli d'air ou de gaz et non d'une matière gluante, gélatineuse)

Lame

Stipe (ressemble à une tige)

Crampon



*Fucus vesiculosus*





A chaque nouvelle identification, toujours revenir à cette page 1.

1

Algue présente dans la laisse de mer

### Algues/plantes vertes

vertes quand fraîches puis blanches quand décolorées



Aller à l'étape

2



### Algues brunes

Lame plutôt épaisse, couleur vert foncé à marron-jaune-verdâtre quand algues fraîches puis noires quand sèches.



Algues à la lame large (> 4 cm) pouvant dépasser les 50 cm de long (aspect cuir).

Aller à l'étape

3



4 cm large



Autre situation

Aller à l'étape

4



### Algues marron-rouge

Rouge, violet quand frais à marron-noir quand sec, blanc quand décoloré.



Lame marron-rouge frisé

Aller à l'étape

5



Lame aplatie

Aller à l'étape

5



Lame en forme de filaments

Aller à l'étape

6



2

Les algues & plantes vertes

Plantes **vertes** quand fraîches puis marron.  
**Ruban cassant, fin** (papier) avec nervures.

Z1



*Zostera spp.*

**Algues vertes**

(quand fraîches puis blanches quand décolorées)



Lame aplatie, fine

V1



*Ulva spp.*

Lame filamenteuse



Tubes creux  
souples

V2



*Enteromorpha spp.*

Lame filamenteuse,  
crépue (chevelure)

V3



*Chaetomorpha spp. ou Cladophora spp.*



Lame vert bouteille - kaki  
spongieuse (~éponge) cylindrique  
en rameaux.

V4



*Codium spp.*



3

Les Laminaires



Algue à stipe  
cylindrique

Stipe rugueux et rigide.  
(souvent colonisé par des  
petites algues rouges)

B1

*Laminaria hyperborea*

Stipe lisse et flexible  
(l'algue s'affaisse).  
Lame sans nervure

B2

*Laminaria digitata*

Lame avec nervure  
centrale

B3

*Undaria pinnatifida*

Autre laminaire à stipe  
cylindrique ou crampon  
en forme de racines

B4



Algue à  
stipe plat

Stipe flexible, plat et  
large. Bulbe gonflé  
en « hérisson »

B5

*Saccorhiza polyschides*

Algue en forme  
de ceinture,  
ruban,  
stipe court

Lame à l'aspect gaufré  
(« traces de pneus,  
peau de crocodile »)

B6

*Saccharina latissima*

Autre laminaire  
non déterminée.

B7



Fragment de laminaire et juvéniles

4

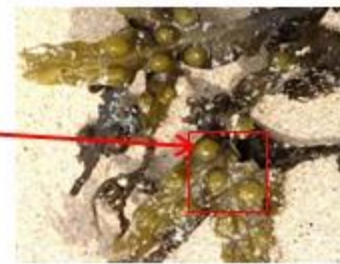
Les fucales

Lame  
aplatie  
**avec** flotteursFlotteurs dans la  
lame de la taille d'un  
petit poisGros flotteurs > 2  
cm, remplis de gaz.Autre fucale avec  
flotteursLame  
cylindrique  
**avec** petits  
flotteursNombreux petits  
flotteurs en chaîne  
**dans** les rameaux  
(collier de perles)Nombreux petits  
flotteurs accrochés  
un par un  
**sur** les rameauxLame  
aplati  
**sans** flotteurs

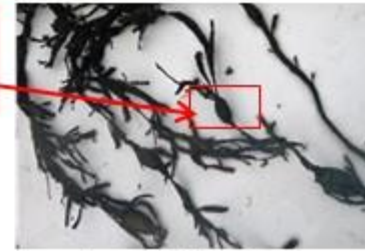
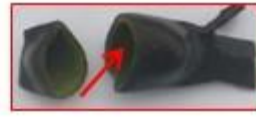
Lame dentée

Lame non dentée,  
torsadée. Souvent  
extrémités jaunes  
remplies de matière  
gluanteLame qui se divise en  
deux à l'extrémitéAutre fucale à lame  
aplatie sans flotteurs

B8

*Fucus vesiculosus*

B9

*Ascophyllum nodosum*

B10

*Cystoseira spp.*

B11

B12

*Sargassum muticum*

B13

B14

*Fucus serratus*

B15

B16

*Dictyota dichotoma*



4



Forme de petites touffes. Lame creusée en gouttière.

B17



*Pelvetia canaliculata*

Lame de type plutôt cylindrique: ou en lanière sans flotteurs

Lasso - lanière plutôt élastique, aplati (« Haricot de mer »)

B18



*Himanthalia elongata*



Cordons bruns - jaunâtres dichotomes (/2)

B19



*Bifurcaria bifurcata*

Nombreuses «gousses» aux extrémités des rameaux. (Lame un peu aplatie)

B20



*Halidrys siliquosa*

Autre fucale sans flotteur à lame plutôt cylindrique.

B21

Boule creuse marron lisse (souvent remplie d'eau ou d'air, s'écrase facilement)

B22



*Colpomenia peregrina*



*Chondrus crispus* ou *Mastocarpus stellatus*

Lame marron-rouge fris e  
(blanche si d color e)

**R1**

Lame aplatie



**R2**

*Pour aller plus loin....*

Lame aplatie avec nervure  
Grandes « feuilles »

**R3**



*Delesseria sanguinea*



*Phycodrys rubens*

Lame   bord lisse

**R4**



Ex : *Palmaria palmata*

Lame avec des cils

**R5**



*Calliblepharis jubata* ou *C.ciliata*

Lame aplatie sans nervure



Lame tr s fine, texture cellophane

**R6**



*Porphyra* spp.

Lame en forme de foug re

**R7**



*Osmundea pinnatifida* ou *Laurencia* spp.





6

Thalle en forme de filament

Lame filamenteuse articulée en forme de chapelet de saucisses



Lame filamenteuse



R8



*Lomentaria articulata*

R9



Pour aller plus loin....

Lame cylindrique avec des ramifications épineuses et pointues

R10



Ex : *Solieria chordalis*

Algue calcaire dressée. Forme souvent des petites pelotes.

R11



*Corallina* spp. ou *Jania* spp. ou *Ellisolandia* sp.

Présence de petits harpons

R12



*Asparagopsis armata*

ANNEXE IV : LA  
CIRCULAIRE DU 14 MAI  
1974

Toutefois, le maire peut autoriser, à titre exceptionnel, pour des dates et à des emplacements déterminés, des manifestations de sport équestre, en stipulant, à la charge des bénéficiaires de l'autorisation, l'obligation de faire procéder immédiatement après la manifestation au nettoyage de l'espace utilisé : piste ou parcours et emplacement des spectateurs.

Art. 8. — Le directeur général des collectivités locales, le commissaire au tourisme et le directeur des ports maritimes et des voies navigables, le directeur de la prévention des pollutions et des nuisances, le directeur de l'aménagement rural et des structures, le directeur général de la santé et le directeur des pêches maritimes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 mai 1974.

*Le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général de la santé,*  
PIERRE CHARBONNEAU.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du cabinet,*  
MAURICE ULRICH.

*Le ministre de l'intérieur,*

Pour le ministre et par délégation :

Pour le directeur général des collectivités locales empêché :

*Le directeur adjoint au directeur général,*  
ROBERT BOUQUIN.

*Le ministre de l'agriculture et du développement rural,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur du cabinet,*  
FRANÇOIS BLAIZOT.

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

*Le secrétaire général à la marine marchande,*  
JEAN VELITCHKOVITCH.

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, chargé de l'environnement,*

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :

*Le directeur de la prévention des pollutions et des nuisances,*  
JEAN-FRANÇOIS SAGLIO.

CIRCULAIRE DU 14 MAI 1974

Paris, le 14 mai 1974.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture et du développement rural, le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, chargé de l'environnement, à Messieurs les préfets.*

Le comité interministériel d'action pour la nature et l'environnement a décidé le 6 décembre 1972 que seraient complétées par une réglementation visant au maintien de la propreté des plages et zones littorales fréquentées par le public, les dispositions réglementant les conditions techniques de rejet des effluents domestiques et industriels, qui seraient prises en application des articles 2 et 6 (1<sup>er</sup>) de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et la lutte contre leur pollution.

L'arrêté interministériel du 7 mai 1974 relatif à la propreté des plages et zones littorales fréquentées par le public a été pris en application de la décision susvisée.

La présente circulaire qui précise les modalités d'application de cet arrêté abroge et remplace la circulaire de M. le ministre de la santé publique et de la population en date du 19 mai 1964 (non parue au *Journal officiel*) portant recommandation et directives sur la propreté du littoral.

## I. — Dispositions générales.

Les dispositions de l'arrêté s'appliquent en particulier aux zones comprises entre la limite côté terre du domaine public maritime et la laisse de basse mer, eu égard aux dispositions de la loi n° 63-1178 du 28 novembre 1963 relative au domaine public maritime et notamment aux arrêtés interministériels pris en application de ses articles 2 et 3.

L'arrêté ne s'applique qu'aux parties des plages et zones littorales effectivement fréquentées par le public.

Toute plage, y compris celles des étangs littoraux classés dans le domaine public, bénéficiant d'un aménagement susceptible d'en faciliter l'accès avec des possibilités de stationnement de véhicules doit être considérée comme une zone fréquentée.

## 2. Dispositions techniques.

Les mesures à prendre concernent notamment les déchets et les effluents :

Abandonnés sur place par les usagers : papiers, sacs de plastique, épiluchures, boîtes de conserves, verres, etc. ;

Abandonnés ou rejetés par les divers commerces qui assurent la préparation, la vente ambulante ou non des produits alimentaires ;

Provenant des installations, impliquant une certaine permanence dans l'occupation du sol (notamment cabines aménagées) susceptible de causer, outre les nuisances précédentes, celles qui tiennent aux rejets systématiques des eaux ménagères et de toilette, des excréta, etc. ;

Provenant des installations sanitaires ;

Rejetés par les égouts ou les déversoirs d'orage ;

Dus aux apports des fleuves côtiers ;

Dus au reflux sur le rivage des déchets, débris, algues, etc., rejetés par la mer ;

Dus à certaines activités telles que pêche, conchyliculture.

2.1. Des équipements doivent être réalisés en nombre suffisant et comprendre :

2.1.1. Des récipients à déchets solides bien visibles, dont le type et l'implantation seront fonction des conditions locales. En tout état de cause, la distance entre deux récipients ne devra pas excéder 100 mètres ;

2.1.2. Des installations sanitaires (postes d'eau, urinoirs et cabinets d'aisance) dotées d'effets d'eau permettant leur maintien en état de propreté. Ces installations, judicieusement implantées, doivent être mises à la disposition du public pendant les heures de fréquentation et ceci gratuitement si possible, ou en tout état de cause au moins dans la proportion de un tiers de leur nombre.

En aucun cas, ces installations ne devront donner lieu à un écoulement sur la plage.

Les effluents des équipements sanitaires doivent être évacués quand celui-ci est pourvu d'une station d'épuration chaque fois que cela est possible dans le réseau d'assainissement le plus proche. A défaut ils seront évacués selon des modalités préalablement fixées agréées par le préfet, après avis du conseil départemental d'hygiène, conformément aux dispositions du règlement sanitaire départemental.

Dans le cas d'utilisation de fosses étanches ou de fosses chimiques, leur vidange périodique doit être assurée, en dehors des heures de fréquentation, par une entreprise spécialisée, conformément aux dispositions du règlement sanitaire départemental.

2.2. Si un projet d'assainissement est établi, il y aura lieu de prévoir l'étude technique, non seulement de l'évacuation des eaux pluviales mais aussi de ses conséquences sur l'hygiène de la zone littorale intéressée.

En outre, les déversoirs d'orage ne peuvent être établis ou maintenus, dans les zones susvisées, que si leurs conditions techniques d'évacuation ont fait l'objet de mesures particulières en vue d'assurer ou de maintenir la salubrité des zones de plages concernées.

2.3. Un arrêté municipal fixe la périodicité du ramassage des déchets solides, déposés dans les récipients recueillis au cours du nettoyage des lieux ou rejetés par la mer.

Ces opérations doivent être effectuées dans la mesure du possible, en dehors des heures de fréquentation.

Les déchets solides collectés doivent être traités comme les ordures ménagères.

Dans le cas où la fréquence de la collecte des ordures ménagères ne coïncide pas avec celle du ramassage, il y a lieu soit d'organiser un service d'enlèvement, soit d'installer des dispositifs de stockage intermédiaires.

## Article 2.

*Champ d'application.*

Les syndicats de copropriété ainsi que les personnes physiques et morales propriétaires d'immeubles ou ensembles immobiliers locatifs à usage d'habitation, bureaux, commerces, artisanat, employeurs de salariés visés à l'article 1<sup>er</sup> doivent être adhérents à une institution gérant un régime complémentaire de retraite par répartition autorisée par le ministère du travail.

Sont exclus du champ d'application du présent accord: l'Etat, les départements, les communes et les offices publics d'habitations à loyers modérés.

## Article 3.

*Territorialité.*

Le présent accord est applicable dans la métropole.

## Article 4.

*Régime de retraite.*

Le régime choisi est celui de la caisse de retraite interprofessionnelle (Crip), dont le siège est 5, avenue du Général-de-Gaulle, 92 - Puteaux.

Les problèmes posés par les affiliations déjà données auprès d'autres régimes de retraite complémentaire feront l'objet d'un examen de la part de la commission paritaire prévue à l'article 10.

## Article 5.

*Taux de cotisation.*

Le taux contractuel de base de la cotisation est fixé à 4 p. 100. Le taux d'appel réel est celui applicable par les régimes adhérents à l'association des régimes de retraite complémentaire (Arrco), soit 4,30 p. 100 au 1<sup>er</sup> avril 1973.

## Article 6.

*Charge de la cotisation.*

Le taux de la cotisation est réparti à raison de :

- 60 p. 100 à la charge de l'employeur ;
- 40 p. 100 à la charge du salarié,

## Article 7.

*Assiette de cotisation.*

L'assiette de cotisation est constituée par la rémunération brute de chaque participant servant de base à la déclaration des traitements et salaires fournie chaque année par l'employeur à l'administration des contributions directes en vue de l'établissement des impôts sur le revenu, avant toute déduction.

En tout état de cause, cette assiette ne peut être inférieure à celle servant de base au calcul des cotisations de la sécurité sociale.

## Article 8.

*Affiliation des salariés.*

Tous les salariés . . . . . sont affiliés dès le premier jour de travail.

## Article 9.

*Prise en charge des services passés.*

Les salariés ayant appartenu aux catégories professionnelles définies à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus antérieurement au 1<sup>er</sup> avril 1973 bénéficieront de droits attribués sur des bases fixées par le règlement de la C. R. I. P. :

## Article 10.

*Commission paritaire.*

Une commission nationale paritaire est constituée pour l'interprétation et l'étude des problèmes d'orientation générale du présent accord.

Cette commission sera composée de quatre membres du collège des employeurs et de quatre membres du collège des salariés.

Des suppléants, en nombre égal à celui des titulaires, seront appelés à les remplacer en cas de besoin.

Elle sera présidée alternativement par un représentant du collège des employeurs et du collège des salariés. Son secrétaire sera obligatoirement choisi dans l'autre collège.

La commission nationale paritaire se réunira au siège de la C. R. I. P. à Puteaux et c'est à cette adresse que lui seront adressées toutes les correspondances.

## Article 11.

*Agrément.*

Cet accord national fera l'objet d'un dépôt au conseil de prud'hommes par la partie la plus diligente et d'une demande d'extension à la commission supérieure des conventions collectives.

Fait à Paris, le 14 juin 1973.

(Suivent les signatures.)

**Propreté des plages et zones littorales fréquentées par le public.**

ARRÊTÉ DU 7 MAI 1974

Le ministre d'Etat, ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'agriculture et du développement rural, le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement et des transports, chargé des transports, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires culturelles et de l'environnement, chargé de l'environnement,

Vu l'article 97 du code de l'administration communale ;

Vu le décret n° 73-218 du 23 février 1973 portant application des articles 2 et 6 (1<sup>er</sup>) de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution ;

Vu l'avis du conseil supérieur d'hygiène publique de France,

**Arrêtent :**

Art. 1<sup>er</sup>. — Le présent arrêté s'applique :

- a) Immédiatement aux stations classées, balnéaires, climatiques et touristiques du littoral ;
- b) Dans des délais et conditions qui seront fixés par arrêté préfectoral :

Aux plages et zones littorales fréquentées habituellement par le public ;

Aux abords des étangs littoraux et plans d'eau faisant partie du domaine public maritime.

Art. 2. — Les diverses zones visées à l'article précédent sont celles où le public pratique, habituellement, les baignades et les activités de jeu, de détente et de loisirs, aménagées ou non, ainsi que les bords de mer, même abrupts s'ils font l'objet d'une fréquentation habituelle.

Art. 3. — Sont interdits tous déversements, écoulements, jets, dépôts directs ou indirects de toute nature susceptibles d'altérer ces étendues.

Art. 4. — Les liquides résiduels, déversés dans les zones visées ci-dessus, doivent, chaque fois que cela est possible, être envoyés dans le réseau d'assainissement le plus proche si celui-ci est pourvu d'une station d'épuration. A défaut, ils seront collectés et évacués selon les dispositions agréées par le préfet, après avis du conseil départemental d'hygiène.

Art. 5. — L'équipement minimal et les travaux d'entretien incombant à la collectivité locale seront approuvés par le préfet qui fixera, dans chaque cas d'espèce, un échéancier des travaux d'équipement et d'entretien à réaliser.

Dans le cas de plages concédées, l'ensemble des obligations d'équipement et d'entretien de la plage incombent au concessionnaire dans les conditions fixées par le cahier des charges réglementant la concession.

Art. 6. — La vidange des piscines et bassins d'initiation à la natation aménagés sur les plages doit être opérée dans des conditions n'altérant pas la salubrité de celles-ci ou des zones littorales.

Art. 7. — Le stationnement des véhicules automobiles, des cyclo-moteurs et la pratique de l'équitation sont interdits sur les plages et dans les zones littorales pendant les périodes de fréquentation.

**ANNEXE V : LES PLAGES  
VONT REVIVRE CET ETE**



# Algues. Les plages vont revivre cet été

Olivier Desveaux

L'été prochain, sur la dizaine de plages que compte Concarneau, seules quatre feront l'objet d'un enlèvement mécanique des algues, une fois par semaine, et quand les apports seront vraiment volumineux. Un enjeu de biodiversité essentiel, et donc de survie des plages.

## Les mégots dans le collimateur



L'autre fléau des plages, ce sont les mégots de cigarette. Il y a quelques années, la Ville avait fait réaliser des cendriers de plage, dont certains restent encore disponibles, sur demande, à l'office de tourisme. Et une nouvelle série s'apprête à être tirée. Par ailleurs, les jeunes élus du conseil municipal des enfants réalisent actuellement des affiches, invitant à ne plus jeter de mégots dans le sable.

## 5

Le nombre de saisonniers qui seront recrutés, cet été, par la Ville pour assurer le ramassage manuel des déchets se mêlant à la laisse de mer sur le littoral concarnois.

## Réunion publique en juin

Afin d'expliquer cette nécessité de laisser vivre la plage, et donc de ne pas faire disparaître la laisse de mer, une réunion publique sera organisée en juin par la Ville, réunissant notamment scientifiques et représentants des associations. L'objectif étant de faire de la pédagogie sur le sujet.



Pour Lionel Lucas, d'Ansel, la laisse de mer est vitale pour la plage. « Le vrai problème, c'est le plastique », dit-il, montrant une coquille d'huître ayant fusionné avec un flotteur de filet de pêche.

La décision a été prise il y a quelques semaines, à l'issue d'une série de réunions associant les services de la Ville, l'office de tourisme, Bretagne Vivante, Ansel et les scientifiques du Muséum national d'histoire naturelle. « À compter de cet été, les algues seront retirées mécaniquement, une fois par semaine, sur quatre plages : les Sables Blancs, Cornouaille, Rodel et Belle Étoile », annonce François Besombes, l'adjoint au maire en charge du développement durable. Avec bien sûr des entorses à cette nouvelle règle, en cas d'arrivée d'algues vertes ou d'échouage très massif faisant suite à un coup de vent.

« Parallèlement, nous mettons en place un nouveau moyen de nettoyage des plages, manuel, explique l'élu. Nous recruterons, de mi-juin à mi-septembre, cinq saisonniers, qui ramasseront les déchets sur l'ensemble du littoral concarnois ».

### Enjeux touristiques et enjeux environnementaux

Une décision compliquée à prendre

pour la Ville. « L'an dernier, nous avions déjà réduit les passages des machines, rappelle François Besombes. Nous avons eu des retours d'habitants et d'estivants exprimant une déception quant à l'aspect des plages. Mais en face, de plus en plus de personnes sensibles à l'environnement regrettent ce ramassage mécanique, qui fait disparaître la laisse de mer ».

Quand les enjeux touristiques, associés à une image de plages de sable immaculées, se heurtent aux enjeux environnementaux, les choix peuvent être difficiles. Mais y avait-il vraiment le choix ? L'été dernier, l'association Ansel, qui milite depuis vingt ans pour des côtes propres et vivantes, avait tiré la sonnette d'alarme, menaçant de cesser toute action de nettoyage des plages, tant que la Ville poursuivait ses interventions mécaniques.

### Le rôle vital des algues

« Le nettoyage mécanique, à l'aide de criblouse, a été généralisé depuis la catastrophe de l'Erika, en 2000, rap-

pelle ce lundi Lionel Lucas, le cofondateur de l'association. Or, les algues ont le même rôle que les feuilles dans les sous-bois ». Véritable espace vital, entre autres, pour les puces de mer ; amortisseur de houle ; richesse dont se nourrissent les plantes de haut de plage, comme les oyats ; facteur réduisant le transport du sable par le vent... Cette laisse de mer est essentielle. « La détruire, c'est participer à un écocide, soutient Lionel Lucas. Il suffit d'aller dans certains endroits, comme l'île d'Houat. Là-bas, les algues restent sur la plage. En huit ou dix jours, il n'y a plus rien. Le nettoyage se fait naturellement ». Et de rappeler également que les outils mécaniques extraient également beaucoup de sable, avec l'érosion qui en découle.

Une analyse à laquelle souscrit François Besombes. « La laisse de mer, c'est un habitat, et c'est de la nourriture, dit-il. Quand on connaît les menaces qui pèsent sur la biodiversité, c'est vital ». Il ajoute : « Laisser les algues revient à aider à la reconsti-

tution des dunes. Ce qui est sans doute un enjeu écologique et esthétique, mais aussi de sécurité, au Cabellou ou à la Belle Étoile, par exemple ».

### « Le vrai problème, c'est le plastique »

Reste toutefois la question des polluants se mêlant aux algues, et que seront chargés de ramasser les saisonniers, à la main. « Le vrai problème, c'est ça, c'est le plastique », souligne Lionel Lucas, montrant une coquille d'huître ayant fusionné avec un flotteur de filet de pêche. « Ce filet a dû se retrouver dans des cailloux, des animaux se sont accrochés dessus, et on a finalement trouvé cette coquille dans l'anse de Saint-Laurent ».

Et de se réjouir de ce ramassage manuel de déchets. « Nous sommes des filtreurs », dit-il, rêvant à un avenir où chacun prendra le temps de se baisser, en voyant un déchet sur le sable, ou mieux, un temps sans plastique sur les côtes.

## « Pourquoi ces algues seraient-elles un problème ? »

« Une plage sans algues, ce ne serait pas vraiment une plage... » Dimanche après-midi, Rozenn paresse sur le sable, avec sa fille Inès, profitant toutes deux de cette belle journée ensoleillée, comme de nombreux promeneurs. Devant elles, au pied du quai Nul, une laisse de mer bien chargée en algues, laissant planer une forte odeur iodée. Mais pas de quoi faire fuir la quadragénaire et sa fille d'une dizaine d'années. « Pourquoi ces algues seraient-elles un problème ?, interroge-t-elle. Quand on était enfants, elles n'étaient pas autant ramassées. Et ça ne nous a jamais incommodés. C'était même un super terrain de jeux ».

Un peu plus loin, sur la plage de Cornouaille, Célia et Steven bronzent, à l'abri du vent. Pour eux aussi, les algues ne sont pas considérées comme une nuisance. « Après, tout dépend des quantités, disent-ils. Lorsqu'on se retrouve face à une épaisseur de 30 cm en train de pourrir, ce n'est



Pour les personnes interrogées sur la plage, les algues ne représentent pas forcément un problème pour elles.

pas très agréable. Surtout quand il faut marcher dessus pieds nus pour rejoindre la mer ».

Sur la corniche, Julien est quant à lui plus radical. « Il est temps qu'on laisse un peu la nature reprendre le dessus. On voit bien que la biodiversité est mise à mal par les activités humaines. Si on ne prend pas des mesures fermes, on va à la catastrophe ». Alors, cette limitation du ramassage mécanique ? « C'est encore trop », selon lui... « Bon, d'accord pour en laisser un peu. Mais pas trop. Parce que les odeurs, c'est l'horreur », tempère Viviane, qui « habite juste derrière la corniche ». « C'est pour nous, qui habitons le quartier. Mais aussi pour les touristes. Comment voulez-vous qu'ils viennent si la plage est pleine d'algues ? » Avant de reconnaître : « Je suis née à Concarneau. Je me suis toujours baignée là. Et c'est vrai qu'avant, on faisait avec, sans trop se poser de questions ».

ANNEXE VI : ULTIMATUM  
D'ANSEL





## Nom de la source

Ouest-France (site web)

## Type de source

Presse • Presse Web

## Périodicité

Quotidien

## Couverture géographique

Régionale

## Provenance

Rennes, Bretagne, France

Vendredi 27 juillet 2018

Ouest-France (site web) • 679 mots

## Concarneau. Nettoyage des plages : l'ultimatum d'Ansel

Alice RAYBAUD et Catherine GENTRIC.

**L'association concarnoise de nettoyage du littoral Ansel menace d'arrêter ses activités si la mairie ne cesse pas l'utilisation de moyens mécaniques pour retirer les déchets des plages.**

L'association de nettoyage au service de l'environnement et du littoral (Ansel) envisage plus que jamais d'arrêter toute activité en septembre. En cause : les méthodes utilisées pour le nettoyage des plages mais aussi des cales du port de plaisance. « Cela fait plus de vingt ans que nous alertons sur la préservation de la biodiversité sur les plages et pourtant la mairie n'a toujours pas opté pour un nettoyage raisonné », s'insurge le bureau de l'association, par la voix de son cofondateur et président Lionel Lucas. Dans la ligne de mire de l'association se trouvent particulièrement les moyens mécaniques utilisés tous les matins sur des plages concarnoises pour débayer les déchets.

« Disparition des puces de mer »

Pour Ansel, qui s'emploie au ramassage manuel des déchets sur les plages de la ville tous les hivers depuis 2000, ce type de passage est une atteinte grave à la biodiversité de ces espaces littoraux. « Je déclare aujourd'hui que les plages de Concarneau sont mortes », lance Lionel Lucas qui pointe la « disparition des puces de mer » dans le sable des plages touristiques.

Le message d'Ansel est clair : « Nous

Droits réservés.

L'association Ansel dénonce l'utilisation de tracteurs pour nettoyer les plages de Concarneau comme celle des Sables-Blancs.

lançons un ultimatum, explique l'association. Nous cesserons nos activités en septembre si la mairie n'arrête pas le nettoyage mécanique des plages et si les cales des plaisanciers continuent à être lavées à l'eau de javel. »

La mairie, elle, se dit surprise par les mails « désagréables » reçus ces derniers jours de la part de Lionel Lucas. « Le nettoyage mécanique est réalisé depuis plusieurs années sans que les services de la mairie aient été avertis par l'association d'un quelconque problème », répond Marc Bigot, adjoint à l'urbanisme à la mairie. Pourtant, Ansel est régulièrement en contact avec le responsable du développement durable, Nicolas Bernard. » Reconnaissant tout le travail mené par l'association depuis des années, l'adjoint assure ne vouloir fermer aucune porte : « Nous avons entendu le message et notre souhait est de ne pas bloquer la situation même si les appréciations sont différentes. » Selon la mairie, une rencontre serait d'ailleurs prévue entre le président de l'association et Nicolas

© 2018 Ouest-France. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliCertificat émis le 2 septembre 2019 à Université-de-Montréal à des fins de visualisation personnelle et temporaire.  
news-20180727-OFW-mjaxoc0wnzhkmtvjzvwintk5odblyzyyvwvzhtg3owjindhnmvm



Bernard la semaine prochaine.

Un programme à la station biologique

« **Les laisses de mer [retirées lors des ramassages mécaniques sur les plages, N.D.L.R.] ont un rôle écologique essentiel dans la chaîne alimentaire** », explique Christian Kerbiriou, chercheur à la station de biologie marine. Il cite notamment les myriades de petits invertébrés, comme les puces de mer, que contiennent ces déchets organiques et qui sont une source d'alimentation pour de nombreux animaux.

Malgré tout, il serait selon Christian Kerbiriou contre-productif d'opposer les acteurs sur le terrain. « **À cause d'un déséquilibre en azote dans les eaux, certaines algues ont proliféré et se retrouvent nombreuses sur le sable. Face à cela, on peut comprendre les enjeux économiques et touristiques des maires qui veulent nettoyer les plages de centre-ville.** » Pour lui, les actions des associations écologistes demeurent déterminantes sur la question mais la solution pourrait se trouver dans un compromis entre les acteurs. Avec la chercheuse Isabelle Le Viol, il s'emploie à formuler des préconisations dans un programme de recherche sur les laisses de mer, lancé cette année à la station de biologie marine.

« **Il faut retirer le moins possible les laisses de mer. Mais si, compte tenu des contraintes économiques, il fallait continuer le nettoyage des places, il faudra déterminer les moments et les lieux pour que cela soit le moins impactant possible.** » L'objectif à l'horizon 2019 de ce programme supporté par la Fondation de France est d'impliquer les communes dans leurs réflexions. « **Sur de pareils enjeux, il est essentiel**

**de mettre tout le monde autour de la table** », préconise le scientifique.

**Cet article est paru dans Ouest-France (site web)**

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/concarneau-29900/concarneau-nettoyage-des-plages-l-ultimatum-d-ansel-5899369>

**ANNEXE VII : PLAGE DES  
BOUCHERS**

## AUJOURD'HUI

## URGENCES

Service des urgences de Concarneau : ouvert 7 j/7, de 9 h à 19 h, tél. 02 98 52 68 15.  
Médecin de garde : tél. 15.  
Pharmacie de garde : tél. 32 37 (0,35€ la minute).

## SÉCURITÉ

Police, gendarmerie : tél. 17 (112, numéro européen).  
Sapeurs-pompiers : tél. 18.

## SERVICES

Service des eaux : tél. 02 98 60 77 10.  
Enedis (ex-ERDF) dépannage et sécurité : tél. 0 972 675 029.  
GRDF dépannage : tél. 0 810 433 129.

## LOISIRS

L'Atlantide, espace aquatique du Porzou,

à Concarneau : de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h.  
Bibliothèque, place de l'Hôtel de ville : de 10 h à 13 h.

## LETÉLEGRAMME

N° lecteurs : tél. 09 69 36 05 29 (prix d'un appel local).  
Rédaction : quai Carnot ; fax 02 98 50 88 86 ; mél. concarneau@letelegramme.fr.  
Publicité : tél. 02 98 33 74 71 ; fax. 02 98 64 59 65.  
Petites annonces des particuliers : de 9 h à 12 h 30, tél. 0 800 879 925 (appel gratuit).  
Avis d'obsèques : de 13 h 30 à 20 h, tél. 0 800 11 22 29 (appel gratuit) ; fax 0 820 200 538.  
Vente de photos aux particuliers : www.letelegramme.fr.

## ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

HÔPITAL LAENNEC, 14, AVENUE YVES-THÉPOT, À QUIMPER : Mariette Daelman, Plobannalec-Lesconil ; Clémence Guéguen, Combrit ; Nora Dutreux Damour, La Forêt-Fouesnant ; Nino Le Guirriec, Fouesnant ; Shelsy Alonzeau, Quimper ; Charlie Louboutin, Briec ; Hayden Le Bail Roué, Rosporden ; Sacha Plantec, Pleyben ;

Noah Reyrat, Quimper ; Ilann Euzen, Plomelin ; Lucas Caplot, Quimper ; Gabin Doolaege, Locronan ; Erin Dao-Panam, Quimper ; Maxime Guéguen, Combrit ; Evan Vigouroux Abraham, Trégouez.

## DÉCÈS

Franck Bihouée, Guidel ; Émile Roland, Pont-de-Buis-les-Quimerch.

## FAIT DIVERS

## Vandalisme. Coup de colère à la Croix-Rouge

Responsable technique à l'antenne concarnoise de la Croix-Rouge, où il est bénévole depuis une trentaine d'années, André Burel n'en est pas revenu, mercredi, en découvrant un acte de vandalisme visant l'association. En charge de l'entretien des véhicules de la Croix-Rouge, il a en effet découvert que le câble d'alimentation

électrique de la remorque, qui se trouvait sur le site des Filets bleus pendant tout le festival, avait été sectionné et la prise dérobée. « Ça ne coûte rien, dit-il. À peine 10 €. Mais s'en prendre ainsi à la Croix-Rouge, c'est scandaleux. Il faut bien comprendre que derrière, ça aurait pu avoir des conséquences importantes ».

## CONCARNEAU EXPRESS

## Filets bleus. Des objets trouvés à récupérer en mairie

Pendant le festival des Filets bleus, de nombreux objets ont été trouvés, et non récupérés par leurs propriétaires : trois casquettes, un sac à dos avec des vêtements à l'intérieur, un parapluie,

des lunettes de soleil enfants et adultes, un téléphone portable, un trousseau de clé avec une clé de voiture. Tous ces objets ont été remis à la mairie, où ils peuvent être réclamés.

## Nage en eau libre. Stationnement modifié samedi

Dans le cadre de la compétition nage en eau libre, organisée par le Club nautique concarnois le 24 août, le station-

nement sera interdit sur le parking du boulevard Bougainville situé face au quai Nul, samedi de 8 h à 21 h.

## A SAVOIR

## État civil

CONCARNEAU CENTRE. Publication de mariage : Clément Kerbastard, domicilié à Nantes, et Gaëlle Tréguier, domiciliée à Nantes et résidant à Concarneau.  
Mariage : Johan Rochard, et Wendy

Gourond, Concarneau.

Décès : Jean Savina, Quimper ; Florence Guillermou, Quimper ; Robert Scaër, Trégunc ; Bernard Lucas, Concarneau ; Augustine Robin, veuve Ollivier, Concarneau ; Jean-Pierre Nerzic, décédé à Quimper.

## À VOTRE SERVICE

## • Multiservices

## Âge d'or services

quimper@agedorservices.com  
02 98 53 15 86

Aide à domicile - Bricolage - Jardinage  
Portage de repas - Accompagnement  
Livraison à domicile (50 % de réduction d'impôt).



Pour figurer dans cette rubrique contactez le 02 98 43 22 44

**Al Anon.** Ce jeudi, à 20 h 30 • Centre social La Balise, 5, rue du Colonel-Moll. Réunion de l'association d'aide pour la famille et les amis des buveurs excessifs. Tél. 07 81 05 02 80 ; mél. al-anon-alateen.fr.

**Café criée.** Tous les jeudis jusqu'au 29 août à 6 h • Visite guidée de la criée qui s'achèvera autour d'un petit-déjeuner. Réservation obligatoire. Prévoir des vêtements chauds. Tarifs : 8 € ; réduit, 4,50 €. Tél. 02 98 97 01 44 ou 02 98 60 76 06.

**La petite séance kamishibai.** Le vendredi 23 août de 16 h à 16 h 30 • Médiathèque. Lectures à partir d'un petit théâtre d'images. Dès 3 ans. Gratuit. Tél. 02 98 50 38 05.

# Plage des Bouchers. Colère rouge et algues brunes



Jusqu'à certains endroits, la couche d'algues peut atteindre un mètre, selon les riverains et usagers de la plage des Bouchers, excédés.

## Olivier Desveaux

Remontés contre la Ville, une vingtaine de riverains et d'usagers de la plage des Bouchers, au Cabellou, se sont rassemblés, mercredi matin, pour exiger le ramassage des algues qui, depuis plus de trois semaines, leur interdisent l'accès à la mer. Une rencontre est programmée, dans les jours qui viennent, en mairie.

Ce pourrait être un petit paradis pour les baigneurs... Une jolie plage, en goulet, cernée par les rochers, crique de sable blanc discrète et appréciée par les riverains du Cabellou... La plage des Bouchers présente un autre visage depuis fin juillet et l'échouage massif d'algues brunes, en cours de putréfaction. Insupportable, pour les riverains et habitués des lieux. Depuis plusieurs jours, cette colère s'exprimait par des courriers et coups de téléphone en mairie. Un tract, sous forme d'avis de décès de la plage, avait même été apposé sur le site, avant d'être vite retiré. Et ceci alors même

que les services de la Ville indiquaient qu'il allait falloir accepter la présence des algues brunes, et ceci pour « arrêter de chahuter les plages ». Mais mercredi matin, une vingtaine de mécontents ont tenu à crier haut et fort leur indignation.

## « La plage est inaccessible »

Tout a commencé lorsqu'un employé de la Ville, au volant d'un tracteur, a entrepris de repousser les amas d'algues à la mer, pour permettre l'accès aux baigneurs. « Insuffisant ! », se sont insurgés les premiers arrivés sur place, réclamant un enlèvement pur et simple de ces algues. « La plage est inaccessible », commentait une femme, tandis qu'un riverain notait qu'après le coup de vent de fin juillet, les algues avaient déjà été repoussées, pour mieux revenir. Un phénomène qui n'est pas nouveau, ils le reconnaissent. Mais cette année, il y a accumulation. « C'est insupportable, faisait remarquer une autre femme. Cette plage, c'est un lien social entre nous. Les gens du quartier s'y retrouvent. Maintenant, c'est fini. Et pourtant, en juillet, c'était merveilleux ».

## Algues brunes : pas de ramassage depuis 12 ans

Venu sur place à la rencontre de ces habitués mécontents, François Besombes, l'adjoint au maire en charge du développement durable, rappelle que la politique de la Ville en matière d'algues brunes est la même depuis douze ans : pas de ramassage,

sauf circonstances exceptionnelles. « La plage des Bouchers est traitée au même titre que les autres plages de la commune, souligne-t-il. Après, tout dépend des vents et des courants ». Et cette année, les conditions météo poussent justement les algues sur ce secteur.

Il est vrai que la configuration de cette plage est particulière. « Elle est petite, en forme de goulet, entourée de rochers et donc rapidement engorgée », explique Mathilde Thomas-Donval, la responsable du service Développement durable de la Ville, qui était présente au côté de l' élu, sur place. « Mais chaque intervention fragilise la plage, souligne-t-elle. Surtout lorsque le sable est mouillé. Et ce matin, le godet a tapé dans la roche... ». Toutefois, selon elle, « avec le coefficient de marée de plus en plus important et des vents qui vont tourner, les algues devraient partir naturellement ».

## Une réunion à venir

Pas assez vite, toutefois, pour les riverains, qui n'en démordent pas et demandent toujours « une action plus efficace ». Vers midi, François Besombes avait acté la tenue d'une prochaine réunion, en mairie, avec les usagers de cette plage. Une rencontre autour d'une table est programmée dans les prochains jours. « Car il est important que l'on puisse discuter », souligne-t-il.

**T** Voir la vidéo sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)

## SPA de Cornouaille.

## Voulez-vous les adopter ?

**Heol** a 6 ans. Ce chat, de couleur noire, est très gentil. Il est affectueux et calme. Il s'entend bien avec les autres chats. Il aime bien les enfants.



**Margotte** a 2 ans et demi. Gentille, craintive, elle apprécie les caresses et s'entend bien avec ses congénères. Il faudrait éviter les enfants en bas âge ou brusques qui pourraient lui faire peur.



**Outlook** est un jeune chat de 1 an. Il est très gentil. Il est aussi affectueux et joueur. Il s'entend bien avec ses congénères.



**Contact.** Refuge SPA de Cornouaille, chemin de Coat-Conq, à Concarneau. Ouvert du lundi au samedi de 13 h 30 à 17 h. Tél. 02 98 97 26 95 ; mél. [refugeconcarneau@gmail.com](mailto:refugeconcarneau@gmail.com) ; site : [spa-privee-de-cornouaille-concarneau.e-monsite.com](http://spa-privee-de-cornouaille-concarneau.e-monsite.com) ; Facebook : SPA privée de Cornouaille Concarneau.

**ANNEXE VIII : INVENTAIRE  
DES ESPÈCES CITÉES**



Catégorie	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire	Descriptif
Oiseaux	<i>Charadrius alexandrinus</i> , Linné 1758	Gravelot à collier interrompu	Le gravelot à collier interrompu est une espèce de petit limicole côtier de la famille des <i>Charadriidae</i> . Il se distingue des autres espèces de gravelots adultes par son collier sombre, interrompu sur la poitrine, ses pattes et son bec de couleur sombre. (Source : <a href="#">Bretagne Vivante</a> )
Oiseaux	<i>Arenaria interpres</i> , Linné 1758	Tournepierre à collier	Le tournepierre à collier est un limicole ventru de petite taille de la famille des <i>Scolopacidés</i> . Ce petit échassier d'aspect assez trapu a un plumage bigarré, noir, blanc et marron-roux. La tête et le cou sont noir et blanc, le bec court, noir et un peu retroussé. Le dos noir et marron provoque un contraste harmonieux avec la poitrine noire et le ventre blanc (Source : <a href="#">Oiseaux.net</a> ).
Algue brune	<i>Fucus vesiculosus</i> , Linée 1753	Petit goémon noir ; Vésiculeux	Le fucus vésiculeux est une algue brune fixée sur les rochers à l'aide d'un petit crampon en forme de disque. La lame a la texture du cuir et sa couleur oscille entre le brun-olive, le jaunâtre foncé et le brun noir. Il peut mesurer de 15 cm à 1 m de longueur pour une largeur de 0,5 à 4 cm. (Source : <a href="#">DORIS</a> <sup>1</sup> )
Algue Rouge	<i>Palmaria palmata</i> , Weber & Mohr 1805	Dulse, Goémon à vache	C'est une algue vivace située dans la zone de l'infralittoral (zone constamment immergée par la mer) mesurant entre 40 et 50 cm de hauteur et 3 à 5 cm pour la largeur des palmes (Source : <a href="#">DORIS</a> ).
Algue Brune	<i>Colpomenia peregrina</i> , Sauvageau 1927	Algue voleuse d'huître	C'est une espèce d'algue brune a été introduite dans les eaux Bretonnes et Normandes dans les années 60 à 70 avec l'importation de l'huître japonaise pour l'ostréiculture (Source : <a href="#">DORIS</a> ).
Algue verte	<i>Ulva lactuca</i> , Linée 1753	Laitue de mer	Cette espèce vit en eaux peu profondes jusqu'à 10 mètres, de l'étage médiolittoral supérieur à l'infralittoral. Elle a une grande tolérance à la pollution et aux apports anthropiques, d'où une présence dans les ports, dans les zones de ruissellement d'eau douce, les flaques, etc... (Source : <a href="#">DORIS</a> ).
Algue Brune	<i>Laminaria hyperborea</i> , Foslie 1884	Laminaire nordique, Laminaire Rugueuse	Cette laminaire est une espèce d'algue brune de l'infralittoral. Elle peut atteindre 2 mètres de long et est composée de trois parties : lame, stipe et crampon. (Source : <a href="#">DORIS</a> ).
Algue Brune	<i>Laminaria Digitata</i> , Lamouroux 1813	Laminaire digitée, Fleur de mai	Cette laminaire est une espèce d'algue brune de l'infralittoral. La taille de cette algue brune peut atteindre 1 à 3 m de haut et est composée de trois parties : lame, stipe et crampon. (Source : <a href="#">DORIS</a> ).

<sup>1</sup> Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques (DORIS) en ligne au : <https://doris.ffessm.fr>